

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix-neuf janvier à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception Muriel BISVAL, Anne BRAZE, Hubert FERRAND, Agnès GALLOIS, Laurent SCHNEIDER et Anne STEINBACH, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la commission «Finances» du 18 janvier 2016 et engage le débat sur les orientations budgétaires 2016
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «COFAC» du 16 décembre 2015
- **ENTEND** le compte rendu de la commission «voirie» du 19 décembre 2015
- **DECIDE**, compte tenu de la date de vote du budget et conformément aux textes applicables, d'autoriser le maire à faire application des dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, la commune peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif sur autorisation du Conseil Municipal, dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.
- **ADOPTE** le projet d'aménagement de sécurité du centre bourg d'un coût de 47.088 € y compris les études,
- **DECIDE** de lancer une consultation sur ce projet,
- **SOLLICITE** le bénéfice de la DETR au taux le plus élevé,
- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police
- **PRECISE** que le financement sera assuré, outre les subventions escomptées sur les fonds libres de la commune.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires sur le budget 2016
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée :
 - fermeture d'un poste d'adjoint d'animation à 15 heures hebdomadaire au 7 février 2016
 - création d'un poste d'adjoint d'animation à 23 heures hebdomadaire au 8 février 2016
- **DECIDE** d'appliquer une participation financière relative à ces travaux d'élagage de la haie située le long de la RD3 aux riverains concernés. Cette participation s'élève à 5,30 euros HT du mètre linéaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un bordereau de titres correspondant aux 8 riverains concernés par ces travaux pour un montant total de 1.362,37 €.
- **DECIDE** de procéder au remboursement des frais engagés par l'Amicale des Pompiers de Courtisols en 2015 (organisation de la Sainte Barbe, manœuvres), soit la somme de 1.758 euros.
Les fonds seront pris à l'article 6232 du budget communal.
- **DECIDE** de procéder au remboursement de l'excédent de fuel au logement communal situé 37 avenue de la Vesle au profit de madame Fanny MAMAN pour un montant de 692,55 euros. Les fonds seront pris à l'article 6232 du budget communal.
- **ACCEPTE** un chèque pour un montant de 1.388,55 € en remboursement de congé maladie.
- **ENTEND** l'attribution du contrat de location du copieur multifonction à l'entreprise Ricoh pour une durée de cinq ans

Le Maire

Hubert ARROUART